

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Mattote Massé



Paracha Mattote - Massé

« Ce qu'Hachem a ordonné » : conserver une foi
intègre même dans la déchéance la plus
dramatique

« **M**oché parla aux chefs de tribus et
aux Bné Israël en disant : voici
ce qu'Hachem a ordonné. » (26, 8)

On peut voir dans ce verset, explique le Rav de 'Hamelnik, une allusion à l'enseignement suivant : lorsqu'un juif voit la déchéance l'atteindre (jeu de mots entre le mot "Mattote", les tribus, et l'expression "Notté léMatta", qui signifie "déchoir"), il ne devra pas s'en irriter ni en perdre sa confiance en Hachem, mais au contraire l'accepter dans l'amour et la joie . Il devra être convaincu que : « Voici ce qu'Hachem a ordonné », c'est précisément ce que la sagesse Divine a décrété à son intention, et tout ce qu'Hachem fait est pour le bien. Il bénira Hachem sur le mal avec la même joie, qu'il aurait fait sur le bien. « Celui qui agit de la sorte, conclut le Rav de 'Hamelnik, je lui promets qu'il gravira les sommets de la réussite. »

Rabbi Yossef Meïr Zeïdel (qui finit ses jours au Mexique) mérita d'être présent au dernier "Tich" du Imré Emet en Pologne avant la guerre (le 'Tich' est un enseignement de Torah donné par les chefs des communautés 'Hassidiques autour d'une table et au cours duquel le

Rabbi a coutume de distribuer des morceaux de pain appelés 'restes', aux convives, n.d.t).

Lors de cette mémorable réunion, il distribua les 'restes' à toute la sainte assemblée à l'exception de Rabbi Yossef Méïr. Ce dernier en fut profondément perturbé : pourquoi avait-il été ainsi évincé ? A la fin du Tich, il s'adressa au Rav Guidel Eizener alors présent et lui confia sa peine : son cœur était brisé en mille morceaux d'avoir été mis de côté de la sorte par le Rabbi.

« Que tu aies reçu ou non, lui répondit Rav Guidel, l'essentiel c'est que le Rabbi ait pensé à toi ! »

Finalement, tous les gens présents à cette table qui avaient reçu les 'restes' du Rabbi quittèrent ce monde en sanctifiant le Nom Divin peu de temps après, dès que la guerre éclata. Et Rav Yossef Méïr en fut l'unique survivant.

Cela vient nous enseigner qu'un homme peut parfois avoir l'impression d'être mis à l'écart tant spirituellement que matériellement et d'avoir été oublié par la Providence Divine : « Tous ont leur subsistance assurée, pense-t-il, moi seul ai été oublié, tous ont des enfants sauf moi, tous n'ont que des satisfactions de leur progéniture et moi, je suis demeuré de côté, etc. » Il doit être



journee, se rend compte qu'il a oublié ses achats au magasin. A présent, il doit refaire le même trajet dans la chaleur. Contrarié et irrité de cet effort qu'il juge superflu, il en perd son sang-froid.

Cependant, s'il s'arrête pour réfléchir ne fût-ce qu'un instant : si le prophète Eliahou se dévoilait à lui et lui demandait de se rendre dans tel magasin et d'en revenir, puis d'y retourner pour en ramener quelques sachets de marchandise, combien grande serait sa joie ! A chaque pas, il remercierait le Ciel d'avoir eu le mérite de remplir la mission que le prophète Eliahou lui a confiée.

Dès lors, à plus forte raison doit-il se réjouir de pouvoir accomplir le désir d'Hachem qui lui demande à présent de retourner chercher ses achats là où il les a laissés !

Rabbi Na'houm Isser, l'une des personnalités importantes de la 'Hassidoute de Chtefenchet (qui naquit et vécut de nombreuses années en Russie et finit ses jours à Jérusalem) s'adressa ainsi un bon matin à Rabbi Neta Tsinvirt : « Ce matin, j'ai entendu une voix céleste ! » Les personnes alors présentes commencèrent à soupçonner qu'il lui était arrivé quelque chose. Mais il s'expliqua immédiatement en ajoutant : « Je me suis levé ce matin et je ne trouvais pas mes chaussures (un des visiteurs "pas du tout à fait..." les lui avait cachées). J'y ai vu comme une voix Céleste retentissant dans la maison et m'informant qu'une mission de première importance m'incombait : chercher les chaussures.

Après quelques instants, la voix retentit à nouveau : ayant trouvé mes chaussures, on m'annonçait que j'avais rempli intégralement ma mission ! »

Une des personnalités marquantes de la Jérusalem d'antan, Rabbi Its'hak David Goudfarb déclara une fois qu'il n'avait jamais raté un autobus mais qu'il était toujours bien en avance pour le prochain. Car même s'il arrivait une seconde après un bus ou que celui-ci lui passait sous le nez, cela signifiait qu'une chose : ce bus n'était pas le sien !

« Connais-Le dans toutes tes voies » : avoir la foi que chaque pas est décrété par le Ciel

Il est écrit dans les Tehilim (37, 23) : *מה' מַצְעֵדִי גִבֹּר כִּוְנוֹ וּדְרֹכֵי יְהוָה*, « les pas de l'homme sont dirigés par Hachem ainsi que la voie qu'il choisit ». Le Malbim explique que l'intention de ce verset est de nous enseigner que les pas eux-mêmes de l'homme sont un but en soi. Le trajet qu'il effectue pour se rendre d'un endroit à un autre possède sa propre raison d'être, voulue par la Providence Divine. Ce n'est pas comme ceux qui pensent que le trajet lui-même n'a aucun intérêt car seul compte d'arriver à la destination que l'on s'est fixée. D'après eux, il aurait même mieux valu ne pas avoir eu recours à ce voyage pour se rendre à l'endroit désiré (si cela avait été possible, n.d.t).

Telle n'est pas la vision du Créateur : « *les pas de l'homme sont dirigés par Hachem* » : chacun des pas est un but en soi et « *la voie que (l'homme) choisit* » est une raison en elle-même. Car il n'est pas le moindre pas dans ce monde qui ne



constitue une mission pour l'homme décrétée par le Ciel.

La Guémara (Brakhot 3b) rapporte qu'une fois Rabbi Yossi allait en chemin, et entra dans une des maisons en ruine de Jérusalem pour prier. Le Prophète Eliahou vint et l'attendit à l'entrée (...) : « Mon fils, lui demanda-t-il, pourquoi es-tu entré dans cette ruine ?

- Afin de prier, lui répondit Rabbi Yossi.
- Tu aurais pu prier en chemin, insista Eliahou.
- Je craignais que ceux qui **passent leur chemin** ne m'interrompent. »

On peut a priori s'interroger : pourquoi Rabbi Yossi emploie-t-il l'expression qui **passent leur chemin** pour désigner les gens susceptibles de le déranger dans sa prière, alors qu'à son propre sujet, il est dit qu'il **allait en chemin** ?

Le Ben Ich 'Haï (dans son commentaire Ben Yéhoyada sur la Guémara) explique que ceux qui vont en chemin désigne ceux qui croient fermement que le chemin qu'ils parcourent est lui-même dirigé par la Providence Divine et que Celui qui dirige les voies de l'homme conduit leurs pas d'un lieu à un autre pour des raisons connues de Lui Seul. En revanche, ceux qui passent leur chemin évoquent ceux qui n'ont pas cette foi et qui ne voient aucun intérêt dans le chemin lui-même mais seulement dans la destination qu'ils doivent atteindre.

Dès lors, ils seront toujours en train de courir en pensant atteindre davantage d'endroits en allant vite, et ne se rendent

pas compte que tout est déjà fixé par le Ciel sans que leurs efforts ne puissent rien y changer. La différence entre ces deux catégories de personne se révélera lorsque des obstacles apparaîtront sur leur route : ceux qui **vont** en chemin ne s'en émouvront nullement, sachant que tout est le fruit de la Providence. En effet, à quoi bon s'irriter si telle est la volonté d'Hachem ! Ce qui n'est pas le cas de ceux qui **passent** leur chemin : le moindre empêchement suscitera en eux la colère, pensant qu'ils sont en train de perdre ce qu'ils désirent atteindre.

Pour cette raison, Rabbi Yossi craignait précisément ceux qui **passent** leur chemin et non ceux qui **vont** en chemin car il savait que ces derniers ne l'interrompraient pas dans sa prière même s'il représentait pour eux un obstacle sur leur route. En effet, ils savent que cet obstacle est la volonté d'Hachem. Par contre, il avait tout à craindre que ceux qui passent leur chemin l'interrompent, car ces derniers ne supporteraient pas même un instant de retard.

D'après le même principe, poursuit le Ben Ich 'Haï, on peut expliquer une autre Guémara (Taanit 24b) : Rabbi 'Hanina Ben Dossa **allait** en chemin lorsqu'il se mit subitement à pleuvoir. Il s'écria : « Maître du Monde, le monde entier est en paix et 'Hanina est en peine ! » La pluie cessa de tomber. Rav Yossef en conclut : « La prière du Cohen Gadol prononcée à Yom Kippour n'a pas eu d'effet pour Rabbi 'Hanina Ben Dossa. » On sait en effet que le Cohen Gadol prononçait à Yom Kippour une "courte



prière" (lorsqu'il pénétrait dans le Saint des Saints, n.d.t) dans laquelle il demandait qu'Hachem n'accède pas à la requête de ceux qui **passent** en chemin.

Dès lors, on comprend pourquoi cette prière ne concernait pas Rabbi 'Hanina. Ce dernier n'était pas au bas niveau de ceux qui ne font que **passer** leur chemin mais comme le témoigne la Guémara elle-même, il **allait** en chemin. Grâce à cela, il mérita que la pluie cesse afin de ne pas le déranger sur sa route.

Voici ce qu'écrivit à ce sujet le Divré Chemouël (Paracha Béchala'h) : « Et lorsqu'un homme est convaincu qu'il n'existe aucun hasard dans le monde, que tout est le fruit de la Providence Divine et que tout ce qui arrive dans le monde, le moindre mouvement, même les pas de l'homme sont comptés fussent-ils au nombre de dix-mille, que l'itinéraire qu'il emprunte, absolument tout est dirigé par Hachem, comme nous le prononçons chaque matin dans la bénédiction "qui guide les pas de l'homme", grâce à cette foi, il sera préservé de la déception et du découragement (...). Grâce à cette foi que rien au monde n'est décidé par l'homme mais seulement par le Ciel, il ne succombera ni à la colère ni à l'amertume. »

**« Depuis les profondeurs, je T'ai invoqué » :
aucune prière ne revient sans réponse, en
particulier celle exprimée du fond du cœur**

Il est écrit dans notre Paracha (au sujet du meurtrier involontaire qui est passible d'exil dans une des villes-refuges, n.d.t) :
« *Il y demeura jusqu'à la mort du Cohen Gadol.* » (35, 25)

La Michna (Macotte 11a) rapporte que pour cette raison "les mères des Cohanim Guedolim apportaient de quoi se nourrir et de quoi se couvrir (aux meurtriers involontaires) afin qu'ils ne prient pas que leurs fils meure". En effet, comme la libération du meurtrier involontaire dépend de la mort du Cohen Gadol, la mère de ce dernier craignait que le meurtrier ne priât pour que cela arrive (le plus rapidement possible, n.d.t). C'est pourquoi elle lui envoyait un soutien matériel.

A priori, cette Michna est incompréhensible : est-ce réellement grâce à ces présents que le meurtrier renonçait à sa libération et qu'il acceptait de bon gré de demeurer cloîtré dans la ville de refuge sans pouvoir en sortir, ne fût-ce que d'un pas, loin de sa famille et de sa maison ? En outre, y avait-il vraiment lieu de craindre que le Cohen Gadol meure à cause de la prière d'un vil meurtrier ?

En fait, la première question trouve sa réponse dans la deuxième : la prière qui provient du fond du cœur possède en effet une force immense, fût-elle prononcée par un meurtrier, et même si elle implique la mort du Cohen Gadol en personne. Néanmoins, dès que ce meurtrier reçoit sa subsistance en abondance de la mère du Cohen Gadol, il n'est déjà plus en mesure de prier avec la même ferveur que son fils meure. Dès lors, sa prière n'a plus la force de s'opposer aux mérites du Cohen Gadol.

La Guémara (Yoma 53b) rapporte que lorsque le Cohen Gadol pénétrait à Yom



Kippour dans le Saint des Saints, il récitait une courte supplique afin qu'Hachem n'accède pas à la requête des voyageurs qui demandaient que la pluie cesse afin qu'ils ne fussent pas dérangés sur leur route.

Une question évidente se pose : était-ce réellement l'unique préoccupation du Cohen Gadol, le jour le plus saint de l'année, dans le lieu le plus sacré, qu'Hachem n'exauce pas la prière des voyageurs ? Ne devait-il pas plutôt prier pour les nombreux besoins de notre peuple ou pour tout autre sujet de même importance ?

Mais en réalité, la prière du voyageur qui marche en chemin lorsque la pluie inonde la route, qu'il ne trouve aucun refuge sous lequel s'abriter et que tous ses bagages menacent d'être entièrement détériorés en quelques instants, cette prière provient du fond du cœur. Car il sait qu'il ne peut compter que sur le Maître du Monde qui Lui Seul est en mesure d'arrêter la pluie. Cette supplique possède une telle force que seule celle du Cohen Gadol à Yom Kippour dans le Saint des Saints peut s'y opposer.

Plusieurs années s'étaient déjà écoulées depuis le mariage de Rabbi Avraham Eliachiv avec la fille du "Lechem" dans la ville de Oumla et ils n'avaient pas encore mérité d'avoir un enfant.

Ils voyagèrent donc afin de consulter un médecin compétant vers la lointaine ville de Vienne située à deux semaines de route de leur lieu de résidence.

Cependant, lorsqu'ils arrivèrent et après maints examens médicaux, les médecins baissèrent les bras en se déclarant impuissants. Sans autre choix, le couple reprit le chemin du retour. Pendant les deux semaines du trajet, la femme se retint de pleurer afin que les autres voyageurs ne voient pas l'immensité de sa peine. Dès qu'ils arrivèrent dans la maison qui leur servait de demeure à eux ainsi qu'à son illustre père, le Lechem, elle courut en toute hâte dans la "réserve" qui abritait la récolte et le blé de l'hiver et seulement là-bas, elle laissa couler les flots de larmes qu'elle avait contenus pendant si longtemps. Au moment précis où elle s'apprêtait à rentrer chez elle, le Lechem se tenait à l'entrée de la maison. En voyant les yeux rougis de sa fille, il lui en demanda la raison. Elle tenta au début d'invoquer différents prétextes mais son père ne se laissa pas bernier par ses réponses futiles. Et elle finit par lui avouer que les médecins les avaient totalement découragés. Cela faisait deux semaines qu'elle se retenait de pleurer et, c'était seulement à présent qu'elle avait pu se soulager en versant toutes les larmes de son corps. Bien qu'elle se fût rincé le visage, ses yeux étaient encore rougis par les sanglots.

« Il est écrit : "Hachem est proche de tout celui qui l'invoque en vérité" (Téhilim 145, 18), lui dit le Lechem. A quoi fait allusion l'expression "celui qui l'invoque en vérité" ? Il s'agit en réalité de la situation dans laquelle vous vous trouvez après avoir épuisé le dernier espoir placé dans les médecins. A



présent, vous savez que vous n'avez personne d'autre vers qui vous tourner que votre Père Céleste. C'est ce qui s'appelle "qui l'invoque en vérité". »

Une année s'écoula et un fils leur naquit qui allait éclairer le monde des lumières de sa Torah : Rav Yossef Chalom Elyachiv !

Il arrive parfois qu'une personne prie Hachem pour obtenir l'aide d'un certain médecin renommé. Mais lorsque même le meilleur des médecins s'avère impuissant, sa prière n'est alors plus mêlée d'aucune autre intention que celle d'obtenir l'aide d'Hachem Lui-même et de la manière dont Il l'aura décidée. Une telle prière à la force de remuer le Ciel !



convaincu premièrement, que l'essentiel est que le Créateur pense à lui, et deuxièmement que tout cela est pour son plus grand bien.

Rav Eliahou Lopiane explique dans cette même perspective la Guémara (Brakhot 59a) selon laquelle : « Le tonnerre n'a été créé que pour redresser les cœurs tordus. » A priori, on peut se demander que si telle en est la raison, pourquoi le Saint-Béni-Soit-Il le fait-il retentir précisément avant la tombée de la pluie ?

La réponse est qu'en réalité, le Très-Haut désire parfois prodiguer l'abondance dans le monde mais celui-ci ne le mérite pas. Il fait alors retentir le tonnerre afin de redresser et soumettre le cœur des hommes à leur Créateur. Grâce à cela, ils deviennent aptes à recevoir la bénédiction du Ciel et méritent alors les pluies bienfaisantes. Cela constitue également un enseignement pour nous : il arrive parfois qu'un homme soit soumis dans sa vie spirituelle ou matérielle à des éclairs et à des grondements de tonnerre provenant de son entourage ou de sa propre personne. Il devra alors se rappeler que toute leur raison d'être est de redresser ce qui ne va pas en lui, en renforçant sa confiance en D. Dès lors, il trouvera grâce aux yeux d'Hachem et il méritera ainsi d'être délivré de ses épreuves.

« En souvenir devant Hachem » : l'importance de préserver sa sainteté et en particulier de veiller à protéger ses yeux

« Moché et Elazar Hachohen prirent l'or (...) et l'apportèrent dans la Tente d'Assignation comme souvenir pour les Bné Israël devant Hachem. » (31, 54)

Le Or Ha'haïm fait remarquer l'ordre apparemment inversé de ce verset. Pour quelle raison les mots « *comme souvenir pour les Bné Israël* » sont-ils introduits entre « *la Tente d'Assignation* » et « *devant Hachem* » ? En effet, cela suggère que ce sont les Bné Israël qui se trouvent devant Hachem alors que l'intention de la Torah est apparemment plutôt d'exprimer que la Tente d'Assignation est placée devant Hachem.

On peut y répondre, dit-il, en rapportant le commentaire de nos Sages (Midrach Rabba sur le verset Chir Hachirim 4, 2) selon lequel lors de la guerre menée contre Midian, les Bné Israël s'étaient recouverts le visage de boue afin de ne pas contempler de spectacle indécent. En juxtaposant l'expression « les Bné Israël » à celle de « devant Hachem », la Torah désire ainsi évoquer que grâce à cela, les Bné Israël furent dignes de se tenir devant Hachem. C'est à ce sujet qu'enseigne Rav A'ha Bar Yéachia (Massekhet Kala, 2) : « Tout celui qui se détourne de la faute et s'abstient de la commettre est comparé au Cohen Gadol devant l'Autel. » Le verset mentionne d'après cela « *comme souvenir* », pour dire que le fait même de s'abstenir de la faute constitue une raison pour Hachem de se souvenir de cet homme.

Lorsque les Bné Israël revinrent devant Moché après avoir vaincu les midianites et lui apportèrent le butin, il est écrit : « Et nous l'apportâmes en offrande à Hachem, chacun suivant ce qu'il avait trouvé comme bijou en or : bracelet de pied et de main, bague, boucle d'oreille,



pectoral, afin qu'ils soient pour nous une expiation devant Hachem. » (31, 50)

Yonathan Ben Ouziel traduit la fin du verset ainsi : « Et dans tout cela, nous n'avons jamais levé les yeux sur aucune d'entre elles afin de ne pas nous rendre coupables à cause d'elles et de ne pas mourir dans le monde futur de la mort des impies. Cela intercèdera en notre faveur au jour du jugement afin d'être une expiation pour nous devant Hachem. » Cela signifie que lors de cette bataille où les Bné Israël dépossédaient les femmes de Midian de leurs bijoux, ils s'abstinrent de jeter le moindre regard, même rapide, sur l'une d'entre elles, afin de ne pas se rendre coupable. Cette vigilance est un tel mérite qu'il leur sera conservé jusqu'au jour du jugement dernier pour expier toutes leurs fautes.

Le 'Hatam Sofer ajoute, pour sa part, qu'il ne fut pas nécessaire que les Bné Israël qui revinrent victorieux de cette guerre apportent un sacrifice de reconnaissance pour tous les miracles dont ils bénéficièrent et grâce auxquels ils furent tous, sans exception, préservés du glaive. Car il n'existe pas d'offrande de reconnaissance plus grande que lorsque l'homme se sacrifie lui-même en l'honneur d'Hachem (en surmontant son Yétser Hara, n.d.t). La Guémara (Sanhédrine 43b) commente précisément le verset « *Celui qui sacrifie une offrande de reconnaissance Me fera honneur* » (Téhilim 50, 23) en rapport avec celui qui sacrifie son Yétser Hara en confessant ses fautes.

Il est dit (Vayikra 1, 2) : « *Un homme*

qui apportera d'entre vous un sacrifice pour Hachem, d'entre les bêtes du gros et du menu bétail vous apporterez votre offrande. » Ce verset peut être compris de la manière suivante : lorsqu'un homme apporte un sacrifice "d'entre vous", à savoir qu'il sacrifie de sa propre personne, de ses désirs personnels, ce sacrifice est considéré comme étant « *pour Hachem* ». En revanche, lorsqu'il ne sacrifie que "d'entre ses bêtes" (uniquement ses biens), il est appelé « *votre offrande* », une offrande pour l'homme lui-même. De même, lorsque les Bné Israël se préservèrent de toute contemplation interdite lors de la guerre de Midian, cela leur fut compté comme s'ils s'étaient eux même offerts en sacrifice en surmontant leur mauvais penchant.

Un Ba'hour se rendit une fois chez le Mahara de Belz en se plaignant des mauvaises pensées qui l'assaillaient en permanence. Ce dernier lui préconisa comme remède d'étudier chaque jour deux commentaires du Maharcha (entre parenthèses, afin d'étudier le Maharcha, il est nécessaire d'étudier au préalable la Guémara, ce qui constitue en soi la meilleure des protections contre le Yétser).

A propos du verset de notre Paracha (rapporté plus haut) « *Et nous apportâmes en offrande à Hachem (...)* afin que ce soit une expiation pour nous devant Hachem » (31, 50), la Guémara (Chabbat 64a) explique que les Bné Israël avouèrent : « Certes, nous nous



sommes abstenus de toute faute en acte, néanmoins, nous ne sommes pas sortis entièrement indemnes de toute pensée indésirable. » Le 'Hidouché Harim demande : si, en effet, ils fautèrent en pensée, pourquoi attendirent-ils jusqu'alors pour l'avouer et ne le firent-ils pas dès qu'ils revinrent de la guerre ?

C'est qu'au début, répond-il, ils ne pensèrent pas que cela constituât une faute. Car quelle importance cela avait-il d'avoir uniquement songé dans leur cœur si cela ne s'était pas traduit en acte ? Cependant, après que la Torah eut dévoilé les lois de cachérisation des ustensiles qui consiste à faire sortir le goût d'aliments interdits absorbé dans leur parois, ils comprirent que même le goût impalpable était considéré comme l'aliment interdit lui-même. Ils en tirèrent seuls la conclusion que les mauvaises pensées, fussent-elles invisibles, étaient prohibées au même titre que l'acte lui-même.

Du mépris de la colère

« *Moché s'irrita sur les commandants d'armée, chefs de cent et chefs de mille qui revenaient des troupes de la guerre. Moché leur dit : 'pourquoi avez-vous laissé les femmes en vie ?' »* (31, 14-15)

La répétition du nom de Moché dans la suite de ce verset est a priori étonnante. Il aurait en effet suffi d'écrire « *Moché s'irrita (...) et leur dit* ». Cela vient nous enseigner, répond Rabbi Zalman Sorotzky (dans son livre Oznaïm Latorah), qu'au moment même où Moché s'irrita, il garda le silence. Et ce n'est qu'après avoir attendu quelques instants

qu'il s'adressa à eux. Les paroles prononcées sous le coup de la colère sont en effet toujours empreintes de dureté (ce qui est en général traduit par la Torah à l'aide du verbe Vaydaber, parler durement). Ce n'est donc seulement qu'après cet instant de silence qu'il put leur parler sur un ton bienveillant (ce qui est exprimé ici par l'emploi du verbe Vayomer). Chacun pourra s'inspirer de cette conduite inutile à l'instant où il sent que la colère le submerge : se garder d'ouvrir la bouche jusqu'à que ce courroux s'apaise et seulement après, commencer à parler !

Rav 'Haïm de Volozhin écrit dans une lettre adressée à son petit-fils sur le point de se marier la recommandation suivante (rapportée dans l'ouvrage "le Tsadik Rabbi Yossef Zundel de Salent" p. 116) :

« Ne jamais laisser pénétrer le moindre ressentiment à l'égard de quiconque dans notre cœur et à plus forte raison ne jamais répondre durement à qui que ce soit. Grâce à la patience, l'homme parvient à ce qu'il désire infiniment mieux qu'en utilisant la dureté. »

J'ai entendu cette semaine l'histoire suivante du principal intéressé, l'illustre Rav d'une grande et célèbre communauté : deux Avrékhim, membres de celle-ci, se sont vus opposés par un certain différend et l'un deux fut condamné à verser au second une somme très importante. Afin d'en faciliter le paiement, il fut décidé qu'il serait effectué en traites de mille chékels chaque mois. Pendant plusieurs années, en effet, l'Avrek redévalable s'acquitta, la



mort dans l'âme de sa dette, avec le sentiment qu'elle était injustifiée alors que le deuxième recevait l'argent avec une satisfaction mêlée d'un certain ressentiment à l'égard du premier qui ne voulait pas admettre complètement la décision du Beth Din.

A l'approche de Roch Hachana, chacun d'entre eux dut faire face à des épreuves difficiles : celui qui recevait l'argent eut de grandes difficultés, accompagnées de nombreuses déconvenues, à trouver un bon parti pour son fils qui commençait à prendre de l'âge. Le deuxième se rendit lui aussi à l'évidence que plusieurs années s'étaient écoulées sans qu'il n'ait eu encore d'enfant.

C'est ainsi que le Rav de cette communauté décida de s'adresser à l'Avrekh redevable : « Penses-tu, lui demanda-t-il, que l'on te rendra un jour l'argent que tu payes chaque mois ?

- Il est certain que non, répondit-il.

- Puisqu'il en est ainsi, peut-être serais-tu disposé à lui pardonner afin que vous soyez tous deux délivrés ? Ne me réponds pas tout de suite, ajouta-t-il, car je veux que ton pardon soit entier. »

La veille de Yom Kippour dans la nuit, cet Avrekh se rendit chez le Rav et en présence d'une autre personnalité de la communauté, il déclara officiellement qu'il renonçait à tenir la moindre rancœur envers celui à qui il payait chaque mois une somme importante d'argent. Désormais, il se comporterait en ami à son égard.

A Pessa'h dernier, le fils de cet Avrekh se fiança avec un parti inespéré et il y a environ une semaine, un fils naquit au deuxième. Telle est la force de l'amour gratuit et du renoncement à tenir rigueur à autrui !

J'ai également entendu l'histoire qui suit du principal intéressé lui-même : le vénérable 'Hassid Rabbi Yéhochoua Weiss, personnalité marquante de Bné Brak, qui mérita de vivre très vieux et qui quitter ce monde âgé de plus de cent ans. Lorsqu'on lui demanda la raison de cette longévité exceptionnelle, il raconta l'anecdote suivante survenue quatre-vingt-onze ans auparavant (il n'avait alors que onze ans !). Il n'était qu'un nourrisson lorsque sa mère décéda. Son père se remaria. Un jour, alors que sa mère adoptive était occupée à saler les volailles, un pauvre frappa à la porte. Elle entra dans une chambre pour chercher quelques pièces à lui donner. Entre-temps, le pauvre aperçut les volailles et ne put résister à la tentation. Il en saisit une et prit la fuite. Les membres de la famille se lancèrent à sa poursuite mais ne réussirent pas à le rattraper. Une semaine après, le père de sa mère adoptive vint rendre visite à sa fille, et précisément à ce moment le pauvre en question lui aussi revint frapper à la porte. Lorsque la femme l'aperçut, elle appela son père qui lui administra deux gifles comme il convenait à un voleur comme lui. Il le sermonna de plus en lui disant : « N'as-tu pas honte de revenir solliciter à nouveau notre générosité ? »



Le pauvre prit ses jambes à son cou. Le jeune garçon, ayant assisté à toute la scène, craignit que ce dernier ne lui en tienne rigueur et se mit à courir après lui pour lui demander pardon de ce qu'on lui avait fait. Le malheureux, l'apercevant, se mit à courir plus vite pensant qu'il voulait lui aussi apporter sa part aux gifles qu'il avait déjà reçues. Mais le jeune Yéhochoua lui cria d'arrêter sa course en lui assurant qu'il ne lui voulait aucun mal. Lorsque le voleur s'arrêta enfin, le garçon s'approcha de lui et lui tendit deux poignées pleines de pièces de monnaie (que le père de la femme lui avait données) et lui demanda de promettre qu'il ne gardait aucune rancune envers eux. Le pauvre agit selon son désir et le bénit en lui souhaitant une longue vie. De là provenait le secret de sa longévité exceptionnelle couronnée d'une parfaite lucidité d'esprit.

Rabbi Yéhochoua raconta à une autre occasion qu'il était issu de la ville de Satmer en Hongrie et lorsqu'il arriva en âge, il se maria avec une jeune fille native de la ville de Tenechver. Lorsqu'ils conclurent le mariage, il fut convenu que le jeune couple habiterait six mois à Tenechver et qu'il déménagerait ensuite à Satmer (qui était considéré comme plus sûre du point de vue militaire, étant donné que peu de temps auparavant, l'ennemi avait pénétré la Hongrie). Lorsque le délai expira, son épouse refusa de quitter leur lieu de résidence. Après quelques discussions, ils décidèrent de porter leur litige devant le Damassek Eliézer qui était alors l'un des Rabbanim de la ville. L'Avrekha soutenait

que son épouse avait promis de déménager au bout de six mois. Cette dernière se défendait en arguant qu'elle était fille unique et qu'elle se voyait à présent dans l'impossibilité de laisser ses parents seuls. « Même s'il est vrai que la femme a promis de quitter l'endroit, répondit le Rav, elle a néanmoins une raison tout à fait valable de regretter sa promesse. C'est pourquoi il conviendrait que le mari renonce à son droit et qu'ils restent à Tenechver. »

Cet épisode se déroula en 1940 lorsque la guerre éclata. Depuis lors, Rabbi Yéhochoua ignore complètement quel avait été le sort de sa propre famille, jusqu'à qu'il apprenne (à D. ne plaise) qu'il en était le seul survivant, car les juifs de Tenechver purent plus facilement échapper à la guerre que ceux de Satmer. Tel est le mérite de celui qui sait renoncer !

L'homme sensé, nous enseigne-t-on, doit comprendre que rien de bien ne découle de la colère et qu'il vaut toujours mieux faire preuve de patience. Car une fois la colère passée, on regrette systématiquement ce que l'on a fait. C'est ainsi qu'écrit le Séfer 'Harédim (66, 10) : « Peut-on imaginer qu'un homme qui aurait perdu une fleur en venant à briser dans sa colère un vase précieux qui en vaudrait mille !? (...) C'est pourquoi on acceptera avec joie tout ce qui nous arrive. »

Nos Sages nous enseignent à partir de notre Paracha à quel point la colère est méprisable. Lorsque Moché s'emporta sur les soldats qui avaient laissé les femmes



de Midian en vie (contre l'ordre d'Hachem, n.d.t), la Guémara explique qu'il oublia à cause de cela la Paracha de "Hagalat Kélim" (les lois relatives à la cachérisation des ustensiles de cuisine, n.d.t) qui dut être enseignée par Eliézer Hachohen. Il est pourtant certain que l'emportement de Moché était tout à fait justifié. Il n'en demeure pas moins que ses conséquences en furent néfastes. Que devons-nous dire, nous qui nous mettons en colère sous le coup de l'impulsion d'un instant lorsque cette colère n'est souvent guidée que par la fierté, les désirs et la soif des honneurs ?

Celui qui a cédé à la colère ne devra néanmoins pas se désespérer pour autant, car chaque instant où il s'est retenu avant qu'elle n'éclate a une immense valeur aux yeux d'Hachem. Le 'Hessed Lé Avraham (le grand-père du 'Hida) pose une question à propos de la Michna des Pirké Avot (5, 14) : « Celui qui est lent à s'irriter et prompt à s'apaiser est un homme fervent. Celui qui s'irrite facilement et s'apaise difficilement est un méchant » : pourquoi n'est-il pas plutôt enseigné que le fervent est celui qui ne s'irrite jamais ? C'est, au contraire, répond-il, celui que son Yétser pousse à la colère, même s'il succombe parfois, qui est appelé 'fervent' par le fait même qu'il est lent à s'irriter", qu'il essaie de toutes ses forces à résister à cette colère. Celui qui en revanche ne se mettrait jamais en colère serait qualifié d'ange et

le Saint-Béni-Soit-Il ne désire aucunement des anges dans ce monde ici-bas, mais uniquement des hommes soumis aux épreuves de l'existence et qui font tout leur possible afin de les surmonter avec vaillance. (Le 'Hessed Lé Avraham explique ensuite la suite de la Michna : "celui qui s'irrite facilement et s'apaise difficilement...", même s'il s'apaise en fin de compte, il est néanmoins qualifié de "méchant" à cause des souffrances qu'il fait subir à son entourage. Car un homme doit s'efforcer d'être souple et bienveillant.)

On raconte à ce propos une parabole : une fois, un père marchait avec son fils dans la rue. Un des passants les aperçut et vit que l'enfant se conduisait mal. Le père le rappela à l'ordre en criant : "Yaakov, calme-toi, Yaakov, calme-toi !" Cependant, lorsqu'il s'approcha un peu plus, il remarqua avec surprise que cet enfant était une fille et non pas un garçon. Son étonnement ne cessa de grandir : comment son père l'appelait-elle Yaakov ? Mais le père lui expliqua avec sagesse que Yaakov n'était pas le nom de l'enfant mais son propre nom. « Mes cris n'étaient pas destinés à ma fille mais à moi-même, car je ne pourrai l'éduquer convenablement que lorsque j'aurai dominé ma propre irritation due à sa mauvaise conduite. Ce n'est qu'alors, sans me laisser emporter par la colère, que mes paroles pourront être entendues et qu'elle acceptera mes remarques. »



« Voici les itinéraires » : les pérégrinations d'un homme et toutes les vicissitudes de son existence sont soigneusement calculées par le Ciel

« **V**oici les itinéraires des Bné Israël (...) Moché écrivit les étapes de leurs itinéraires sur l'ordre d'Hachem et voici les itinéraires vers leurs étapes. » (33, 1-2)

Chaque juif quel qu'il soit, expérimente maints déplacements et bouleversements au cours de son existence. Parfois, les pensées l'assaillent et il se dit : « Quelle malchance m'a poursuivi lors de ce voyage (...) d'avoir rencontré untel (...) d'avoir parlé de cette façon (...) Hélas, si seulement je n'étais pas parti de chez moi pour me rendre à cet endroit, je me serais épargné bien des ennuis. » Et il ne cesse ainsi de s'en vouloir d'avoir décidé de voyager pour telle destination. La réponse à ses regrets, il la trouvera dans la Paracha de Massé, la Paracha des itinéraires : « Cher ami, tu te trompes. C'est précisément parce que le Créateur désirait qu'il t'arrive telle ou telle mésaventure qu'Il t'a conduit dans cette voie jusqu'au lieu où celle-ci s'est produite. Ce n'est pas toi qui as entrepris ce voyage, mais c'est le Ciel qui t'a guidé jusqu'à cet endroit. »

Le Yétev Lev explique par-là la répétition inversée du verset : « Moché écrivit les étapes de leurs itinéraires sur l'ordre d'Hachem. Et voici les itinéraires vers leurs étapes. » Les Bné Israël vécurent au cours de ces 42 étapes plusieurs retournements de situation successifs : à Mara, ils rencontrèrent des

eaux amères, à Elim, soixante-dix dattiers et des eaux douces, à une autre occasion, ils manquèrent totalement d'eau et ainsi de suite. A chaque voyage, ils durent faire face à tel ou tel lieu qui est la cause de l'évènement qui s'y est produit : c'est parce qu'ils arrivent à Mara qu'ils ne trouvèrent que des eaux amères et s'ils s'étaient abstenus de s'y rendre, ils en auraient été préservés. De même, c'est en allant à Elim qu'ils méritèrent des eaux douces.

Mais en vérité, c'est exactement le contraire qui se produisit. C'est seulement parce qu'il devait leur arriver tel ou tel événement à tel endroit qu'Hachem les conduisit jusqu'à cette étape. C'est justement pour cela que le verset précise : « Et Moché écrivit les étapes de leurs itinéraires », afin de faire savoir aux Bné Israël que tous les événements qu'ils devaient rencontrer étaient écrits et que ce furent eux qui déterminèrent les différents itinéraires qu'ils empruntèrent et non l'inverse (le terme employé est **מחצאות**, leurs étapes, comme dans le verset **כל המחצאות אותם**, « Tous les événements qui leur advinrent » (Yéhochoua 2, 23). Ce ne fut pas en effet parce qu'ils voyagèrent à tel endroit que se produisit tel événement mais au contraire : « leurs itinéraires (furent) sur l'ordre d'Hachem », le Saint-Béni-Soit-Il ordonna qu'ils se rendent à tel endroit afin qu'ils soient confrontés à tel événement. Il en ressort en ce qui nous concerne, que c'est Hachem qui fait en sorte de conduire chaque homme à tel ou tel endroit précis pour qu'il y remplisse



le rôle particulier pour lequel il a été envoyé dans ce monde.

On sait que le Baal Chem Tov enseigne que chaque juif traverse au cours de son existence toutes les 42 étapes mentionnées dans notre Paracha, chaque étape représentant une épreuve particulière à laquelle il doit être confronté personnellement. Rabbi David de Lalov explique à ce sujet que dans les temps futurs, on dévoilera à chacun la "Paracha Massé" (la Paracha des étapes) de sa vie. Et il se rendra alors à l'évidence que toutes ces étapes étaient prévues pour lui dès sa venue au monde pour son plus grand bien et celui de sa famille. Il éclatera alors d'un grand rire pour s'être tellement tourmenté et inquiété à chacune de ces étapes.

On peut illustrer ce qui précède par la parabole suivante : un roi avait ordonné à son fidèle serviteur de se rendre dans une lointaine contrée. Celui-ci alla jusqu'au port afin de chercher un bateau qui le conduirait à cette destination et d'accomplir ainsi l'ordre du roi. Hélas, lorsqu'il arriva au port, il entendit que le navire en question venait juste de prendre le large. Pire encore, c'était la dernière fois que ce bateau effectuait ce trajet à partir de cet endroit.

L'homme devait donc se résigner à emprunter un itinéraire tortueux pour arriver à son but. On peut imaginer sa peine en pensant au voyage éreintant et surtout entièrement superflu qui se présentait devant lui. Après tout, l'ordre du roi se résumait à se rendre à tel endroit et s'il s'était un peu plus pressé,

il serait parvenu à bon port en voyageant confortablement porté par les flots. En revanche, si cet homme entendait que le bateau s'était empressé de quitter le port sur l'ordre du roi parce que ce dernier désirait précisément que son fidèle serviteur emprunte un itinéraire difficile, sa peine ferait place à une joie immense en comprenant que tous ses efforts n'étaient pas en vain. Il était en effet certain à présent que le roi avait une bonne raison de le faire voyager de la sorte et, au contraire chaque difficulté nouvelle rencontrée sur sa route ne ferait que rajouter à sa joie.

Le message de cette parabole est évident en ce qui nous concerne : celui qui rate son bus, son avion, l'ouverture de la banque, son rendez-vous chez le médecin ou chez un homme d'affaires important ou toute autre occasion du même ordre ne doit surtout pas penser un seul instant que cela est le fruit de la malchance et que s'il s'était un peu plus empressé, tout aurait été réglé pour le mieux (l'expérience montre qu'il ne fait pas bon de se trouver dans les parages d'une telle personne au moment où elle accuse un tel retard !). Qu'il soit au contraire convaincu que tout a déjà été décidé dans le Ciel. Chacun de ses pas et les trajets entrepris ont été déjà soigneusement prévus par le Très-Haut pour son bien en fonction de la mission qu'il doit remplir dans ce monde.

Prenons l'exemple classique de quelqu'un qui a fait l'achat d'une grande quantité de viande et de poisson pour Chabbat et qui, en arrivant chez lui par une chaude

